



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la légalité

Limoges, le - 7 MARS 2024

Affaire suivie par :
Frédérique GOURSAUD
frederique.goursaud@haute-vienne.gouv.fr
05.55.44.19.44

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Monsieur le Maire de Peyrilhac
1 place de la Mairie
87510 Peyrilhac

- Objet** : projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de votre commune et de la commune de Saint-Gence
- PJ** : - une (1) copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- cinq (5) avis d'ouverture d'enquête
- un (1) support dématérialisé du dossier (clé USB)

La société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT a sollicité la délivrance de deux permis de construire concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de votre commune, aux lieux-dits "Les Landes" et "Fond du Breuil" et de la commune de Saint-Gence, au lieu-dit "Les Grands Genêts".

À la suite de la validation par la direction départementale des territoires du dossier transmis, vous trouverez sous ce pli, pour exécution, copie de mon arrêté de ce jour, portant ouverture d'une enquête préalable à la délivrance des permis de construire. L'enquête publique se déroulera dans votre mairie (siège d'enquête), **du mardi 2 avril 2024 jusqu'au vendredi 3 mai 2024 inclus** ainsi qu'à la mairie de Saint-Gence.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard CROUZEVIALLE, vous remettra en mains propres le registre d'enquête publique ainsi que le dossier sous format papier. Le registre et le dossier d'enquête, préalablement paraphés, devront être disponibles dans votre mairie pendant le déroulement de l'enquête.

À réception du présent courrier, et en tout état de cause, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, **soit le samedi 16 mars 2024 au plus tard**, vous ferez procéder à la publication des avis d'enquête ci-joints, par affichage en mairie et éventuellement par tous procédés en usage dans votre commune.

Vous annexerez ensuite au dossier d'enquête, un exemplaire de l'avis et du certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité et mentionnant les dates d'affichage, lequel devra être établi à la fin de la procédure de participation du public, par vos soins. Vous devrez m'en remettre un exemplaire.

Je vous précise que cet avis au public sera également publié par mes soins dans deux journaux diffusés dans le département (Le Populaire et Union et Territoires), une première fois, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et une seconde fois, dans les huit premiers jours de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, je vous demande de tenir à la disposition du public :

- le dossier d'enquête préalablement visé par le commissaire enquêteur ;
- le registre d'enquête publique préalablement coté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur ;
- un poste informatique permettant la consultation du dossier.

Je vous remercie de permettre au commissaire enquêteur, Monsieur Bernard CROUZEVIALLE, de tenir ses permanences dans votre mairie telles qu'indiquées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Vous communiquerez au commissaire enquêteur, les observations écrites du public qui lui auront été adressées en mairie. Ce dernier les annexera au registre d'enquête après les avoir visées.

Enfin, à l'issue de l'enquête, vous mettrez le registre à la disposition du commissaire enquêteur pour qu'il puisse le clore ainsi que le dossier d'enquête.

Mes services se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur



Hugues MAZAUD